

Analyse du discours de la riposte féminine à l'insulte dans un contexte algérien

Mme Fatma Zohra Mebtouche-Nedjai
Université de Tizi Ouzou

Introduction

L'insulte est considérée dans plusieurs cultures comme un empiètement territorial de l'autre, selon le rituel d'interaction et la théorie de la politesse de E. GOFFMAN. Sa perception dans la culture algérienne, en général, et kabyle, en particulier, est régie par le code de l'honneur, qui reste encore en vigueur pour un bon nombre de personnes. Notre objectif est de tenter d'identifier les tenants et les aboutissants de l'insulte et de la riposte chez la femme kabyle. Pour ce faire, nous avons opté pour une approche pluridisciplinaire afin d'analyser les données du terrain quantitativement et qualitativement. Notre échantillon est composé d'informatrices résidant dans les wilayas de Boumerdès et de Tizi-Ouzou.

Celles-ci sont des multilingues et parlent le Kabyle, l'algérien et le français. Ces dernières seraient, dorénavant, désignées respectivement par (K,A,F). Par ailleurs, deux variables (âge (20-34 /35-55ans) et niveau d'instruction (universitaire /non universitaire) ont été mises en œuvre pour analyser quantitativement le corpus. Quant à l'analyse qualitative, nous lui avons appliqué les outils de l'analyse du discours (AD) faisant appel aux embrayeurs du discours de Maingueneau, à la sociologie de Bourdieu, P., à la fonction de l'alternance codique, d'une part, et à l'approche interprétative contextuelle de Gumperz, d'autre part, en plus de la théorie pragmatique d'Austin qui est le cadre théorique principal dans lequel l'insulte est posée comme un acte de langage. Nous présenterons donc :

-Le cadre théorique

- L'analyse quantitative
- L'analyse qualitative

I Préliminaires s théoriques de l'insulte /riposte

I.1. l'Insulte dans la théorie des actes de langage, selon Austin

Nous prenons le langage en tant que véhicule de rapports et usages sociaux, qui tiennent compte des facteurs sociolinguistiques de l'acte de parole, qu'il nous faut définir dans ses deux aspects: "force illocutionnaire" et "effet perlocutionnaire", tel que le philosophe anglais, Austin,¹ les explique dans la théorie pragmatique.

AUSTIN considère que tout acte de discours est un performatif.² L'acte de perlocution produit du fait de dire, un effet « *conformément à une convention.* »³ Pour appliquer la théorie d'Austin à l'insulte, il faudrait poser cette dernière en tant qu'acte de parole. La force illocutionnaire de l'acte d'injurier, provoque un effet de perlocution, traduit par une irritation, voire une humiliation chez l'interlocuteur. C'est dans cette optique qu'il faut admettre que « *des noms comme idiot salaud etc...seraient des performatifs de l'insulte* », écrit RUWET.⁴ Nous nous intéressons à la relation insultant/insulté, qui sous-tend les attitudes relatives à l'offense/la riposte.

I.2 La relation insultant/insulté

Premièrement, l'injure en tant qu'acte de parole conjecture un préposé commun, entre l'insultant et l'insulté. BOURDIEU précise :

*"La valeur de vérité de l'insulte dépend autant du destinataire (D1), que du destinataire (D2.) L'insulte ne doit sa valeur de vérité qu'au fait que D2, par un double mouvement de compréhension et de réaction, devient un sujet insulté".*⁵

À titre illustratif, l'acte d'injurier est décrit métaphoriquement en A par le verbe '*arrah*' (il l'a dénudé), et en K, par « *yeq\$rit* » (il l'a épluché= il l'a dépouillé (de son honneur, s'entend.) Les deux verbes renvoient aux actes de dénuder /éplucher. Toutefois, l'aspect polysémique de ces énoncés a nécessairement besoin d'un préposé commun entre L1 et L2, qui consiste à considérer ces deux énoncés comme synonymes de « déshonorer » ou « d'humilier », d'une part, et de la présence de l'intention de L1, d'insulter L2, d'autre part, pour agir en tant qu'acte performatif de l'insulte. Il est possible d'avancer, en outre, que la matérialité de l'offense de l'insulte, se meut, entre autres, du fait d'être perçue comme un empiètement territorial de la part de L2. L'acte de l'insulte transgresse les limites **de distance** dictées par les convenances sociales, qui sont nécessaires au maintien du respect entre les individus d'une communauté donnée. C'est pourquoi, l'acte d'injurier, en A, est décrit parfois, soit en tant qu'acte illocutionnaire, comme dans « '*arrah*' » qui insiste sur l'action de dénuder, soit en tant qu'effet perlocutionnaire, traduit par l'énoncé figé, « *kessar el Horma* » (transgresser les limites du respect), qui renvoie à l'offense d'une personne, souffrant d'un manque de respect, en tant que conséquence de l'insulte. L'insulte se situe, alors, à l'opposé des règles de la politesse prescrivant les comportements verbaux et para verbaux entre le locuteur et l'interlocuteur.

Deuxièmement, l'injure pronostique aussi des rapports hiérarchisés en termes de légitimité /exclusion, ou dominants/dominés, autrement dit, l'insulte, peut être considérée comme faisant partie des « *actes d'autorité* » qui ne peuvent être proférés que par les ayants droit, écrit, BENVENISTE, E .⁶

D'autre part, BOURDIEU relie l'insulte à la théorie du monde social. Elle appartient, comme la nomination, aux actes d'institution ou de destitution. Elle signifie que l'insulté est, soit en marge des règles de la société, soit qu'il doit s'y conformer.⁷ Par ailleurs, la quintessence de l'offense de l'insulte tire son sens, de par son aspect calomnieux. Un aphorisme de Parerga explicite que la calomnie n'a pas un fondement réel :

"L'injure, la simple insulte, est une calomnie sommaire, sans indication de motifs.(...) Il est de fait que celui qui injurie n'a rien de réel ni de vrai à produire contre l'autre, sans quoi il l'énoncerait comme prémisses et abandonnerait tranquillement, à ceux qui l'écoutent, le soin de tirer la conclusion; mais au contraire, il donne la conclusion et omet de fournir les prémisses".⁸

Quelle soit une calomnie ou pas, l'insulte vise à offenser L2, et présuppose une riposte de la part de ce dernier. Il s'agit pour nous de chercher à savoir comment les études anthropologiques, en relation avec les critères de l'ethos de l'honneur dans la société kabyle, catégorisent la dyade insulte /riposte, qui vont déterminer les attitudes de nos informatrices.

1.3 L'offense/la riposte

Les réserves émises à l'égard du fait de riposter /ne pas riposter, dépendent en général de la relation entre L1 et L2. Le code éthique stipule, que la riposte, ne peut se réaliser qu'entre deux personnes égales. Le non-respect de cette loi, expose l'une des deux personnes à l'humiliation, qui peut être matérialisée, soit par une capitalisation devant une personne plus forte physiquement/ socialement, soit par un abus, la « Hogra », à l'encontre de quelqu'un d'inférieur. BOURDIEU en détaille l'essence :

"(...)Seul un défi ou une offense lancé par un homme égal en honneur mérite d'être relevé: autrement dit, pour qu'il y ait

défi, il faut que celui qui le reçoit estime celui qui le lance digne de le lancer".⁹

L'honneur exige donc que l'affront se réalise entre deux personnes "égales". Le principe de l'égalité peut être défini dans cette recherche en fonction du genre et de l'âge, étant donné que la question (II.2.1) vise à élucider comment les informatrices de notre corpus ripostent, quand un enfant, une femme, ou un homme leur manque de respect, en les insultant, dans la rue. En corrélation avec les données citées ci-dessus, nous pouvons prédire que la riposte à un enfant serait vue comme un abus, en termes de « *Hogra* », due à l'inégalité des âges. En revanche, la riposte à un homme exposerait l'insultante au risque d'une sanction, pour inégalité des forces. Aussi, la riposte à une femme serait la seule perspective, susceptible d'être envisagée, selon les critères du code de l'honneur kabyle. Cependant, quand bien même la riposte à une offense s'inscrirait dans une attitude réactionnelle légitime, en tant qu'action d'auto-défense, la sagesse populaire dicte l'évitement, écrit BOURDIEU. Cette attitude est communément appelée en kabyle « *le coup du mépris* », traduit en substance par « *le laisser aboyer jusqu'à ce qu'il s'en lasse.* »¹⁰ Répondre par le silence relèverait du principe ce que KERBRAT-ORECCHIONI appelle une « loi de décence » ou une « loi de prudence¹¹ » pour sauver sa face, ce qui ne signifie pas une dégradation de soi, mais au contraire c'est une autre manière d'exprimer son mépris à l'Autre. Il signifie que la personne insultée se sent supérieure à l'insultante. Ainsi, l'évitement de la part de L2 est une riposte euphémique pour sauvegarder sa face narcissique,¹² au lieu de s'avilir en répondant à L1. Afin de comprendre l'attitude du silence, comme une modalité distinctive entre les principes de supériorité/infériorité, il est nécessaire de décoder la représentation négative du registre de l'insulte, par rapport au vulgaire de son contenu, et par ricochet, par rapport au

statut de l'insultant. Par exemple, la division sociale, en Afrique du nord, se fait à partir de certains métiers, vus comme inférieurs, tel que les bergers, chez les pastoraux, d'où la nomination du langage vulgaire par « *hadrat erra'yân* » (le parler des bergers).¹³ Les insultes renvoyant, à « *erra'i* » (le berger), signifient, « *ignare, rustre; ou métonymique 'loqueteuse* », confirme H.MELIANI.¹⁴ Celui-ci rapporte aussi, que seuls les hommes et les prostituées en abusent. Par ailleurs, le sociolinguiste LABOV¹⁵ insiste que l'injure est, dans différentes cultures, bannie du langage prestigieux, et notamment, de celui des femmes. En outre, TRUDGILL,¹⁶ illustre l'idée idoïne dans la société anglaise.

II Analyse du corpus

II. 1 Etude quantitative, selon la variable âge et niveau de l'insulte /la riposte

La question est de portée générale. Elle vise à vérifier si la riposte à l'insulte est perçue comme un tabou linguistique ou pas en fonction du genre de l'interlocuteur. Elle a été formulée ainsi:

Insultez vous quelqu'un qui vous a manqué de respect dans la rue si c'est un :

Enfant	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Femme	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Homme	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

Tableau 1 : L'insulte /la riposte par rapport au genre de l'interlocuteur, selon la variable âge

Age	riposter à un enfant			riposter à une femme			Riposter à un homme		
	Oui	Non	SR	Oui	non	SR	oui	non	SR
20-34 ans	20	77	3	42	56	2	34	64	2
35-55 ans	15	81	4	26	70	4	26	70	4
Total%	17.5	79	3.5	34	63	3	36	67	3

Tableau 2 : L'insulte /la riposte par rapport au genre de l'interlocuteur, selon la variable niveau

Niveau	Insulter un enfant			Insulter une femme			Insulter un homme		
	oui	non	SR	oui	Non	SR	Oui	non	SR
Universitaire	19	79	2	33	64	3	29	70	1
Non universitaire	19	78	3	39	58	3	29	68	3

II.2 Commentaire des résultats, selon la variable âge

La variable âge confirme le tabou de la riposte à l'insulte, quel que soit le genre de L2. Les résultats sur le total de l'échantillon pour les items a, b et c sont les suivants:

(79%non, 17.5%oui), (63 %non, 34%oui), et (67%non, 36%oui) et 3SR%) pour chaque item. Quant à la distribution par tranche d'âge, les informatrices de 20-34 ans ne ripostent pas par ordre décroissant à un enfant à un homme, et à une femme. Par contre, les informatrices de 35-55ans ne semblent pas distinguer entre une femme et un homme, en marquant un taux idoine pour tous les deux. Dès lors, il est possible de déduire que la maturité de l'âge renverse l'étiquette du code éthique. Celui-ci régleme la riposte entre deux personnes par rapport à l'égalité statutaire, selon l'étude ethnologique de la Kabylie de BOURDIEU citée supra. L'âge avancé génère donc un processus libérateur en matière de riposte non distinctif entre une femme et un homme. Alors que l'évitement de la riposte à l'encontre d'un enfant est classé aussi en première position à l'instar des plus jeunes.

Les informatrices de 20-34 ans ne marquent pas donc le même taux pour une femme ou pour un homme. Il est plus aisé pour elles de riposter à la première qu'au second. Ceci implique que l'écart de distance entre les hommes et les femmes est plus ressenti par les jeunes.

Par ailleurs, si nous tenons compte du décodage des réponses positives, nous remarquerons une nette distinction

entre les deux fourchettes d'âge par rapport aux trois items. Les plus jeunes sont moins gênées à riposter à l'insulte, comparées aux plus âgées, qui observent un peu plus de tension linguistique, vu la différence des points pour les trois items, (tableau 17)

L'analyse par niveau semble confirmer les mêmes attitudes dans leur forme.

II.3 Commentaire des résultats par niveau

La variable niveau d'instruction reconduit les attitudes analogues à celles identifiées par la variable âge. Les universitaires et les non universitaires ne ripostent pas respectivement, à un enfant à un homme, et à une femme. La représentation du tabou de la riposte est un peu plus marquée, chez les universitaires, au regard des points des réponses négatives. Les résultats du questionnaire confirment l'adhésion au code de l'honneur kabyle dictant la réserve et prohibant la riposte en règle générale, sauf entre les personnes égales sur le plan statutaire.

Ceci revient à dire que le niveau d'instruction est un facteur de réserve et de distance. Il déclenche donc une tension linguistique qui peut être amalgamée à un conformisme aux schèmes de la norme sociale traditionnelle.

Toutefois l'étude du terrain démontre que le tabou de la riposte à l'insulte, même quand L2 est une femme, demeure prégnant, étant donné que les informatrices privilégient l'évitement traduit par le silence auquel nous y reviendrons dans l'analyse sociolinguistique.

III. ANALYSE QUALITATIVE

III. 1 Pudeur /prudence à l'égard de la riposte

Considérons le corpus

1-« *non je ne réponds pas.* »

2-« *Je ne veux pas me rabaisser à son niveau. Je lui réponds par le silence. Kayan rabbi. .»* (Dieu existe)

3-« *C'est une manière plus humiliante pour lui /elle si je ne me rabaisse pas à son niveau pour lui répondre.*

4- *Je lui réponds par le silence. »*

5- *«Non, je ne réponds pas. J'ai peur qu'il ne me balafre. Il peut être drogué. »*

6- *«Quand c'est un homme,. Je fais semblant de n'avoir rien entendu et je continue mon chemin. »*

7- *« Je n'ai jamais été exposée à une situation d'insulte. »*

8- *« Les insultes ne me touchent pas, car je ne suis pas ce qu'elles insinuent. Alors je ne leur réponds pas. »*

9- *« Les insultes ne me touchent pas alors je ne coche pas les réponses.*

Il faudrait rappeler que cette question fait appel à la réaction des informatrices en tant que victimes de l'insulte dans un espace public, la «rue». *«L'espace de la rue, en ce sens est caractéristique de la fulgurance de l'insulte »*, souligne. MOISE C.¹⁷ *L'outrage dans la rue est plus humiliant et plus dangereux qu'une attaque en tête-à-tête .L'insulté encourt le risque d'être reconnu comme ce que l'on vient de décrire et non comme sali par le terme.»*¹⁸ L'AD des énoncés va mettre en scène quatre types de discours par rapport à la riposte s'articulant autour de la déictique (JE/ l'Autre), JE /IL(enfant)), (JE/ELLE) et (JE/ IL (homme)).

III.1.1 JE/ l'Autre

L'informatrice dans (1) formule une attitude de non riposte en tant que conduite, absolue vis-à-vis de l'Autre quel que soit son statut .Ceci est du reste redondant chez la majorité des informatrices. En rejetant toute possibilité de riposte, les informatrices adhèrent, à notre sens, à un préposé culturel commun qui semble être intériorisé par plusieurs informatrices. Elles argumentent leur choix dans (2 et 3) en expliquant la norme traditionnelle catégorisant l'attitude de silence/riposte, selon la dyade supérieur /inférieur, ou distinction/mépris. Selon

le code de l'éthos kabyle, le silence exprime le dédain de L1 envers L2, dont la conduite est préjudiciable comme l'annoncent (1 et 4). Par ricochet, nous avançons que les énoncés (7, 8, 9) sont une autre forme d'évitement de la riposte dans un contexte, certes, différent, qu'il nous faut expliciter. Lors de l'interview, nous avons dénombré un nombre relativement important d'informatrices qui a carrément refusé de coopérer dans ce chapitre en refusant de répondre aux questions. Elles se sont défendues en disant par exemple « *je ne suis pas ce qu'elles (les insultes) insinuent.* » (8) ou par « *Je n'ai jamais été exposée à une situation d'insulte* » (9) d'où leur réaction réitérée verbalisée en substance ainsi: « *je ne coche pas les réponses.* »

Nous supposons que l'explication à fournir est à chercher dans l'idée que le questionnaire les mettant dans une situation d'insultée virtuelle a été associé à une situation réelle. Par conséquent, les informatrices se sont conduites comme si elles se sentaient insultées; refusant subséquemment, de répondre, cette fois-ci aux insultes inscrites dans le questionnaire-

Ces énoncés soulèvent une légère nuance avec les précédents, rejetant l'idée même de se retrouver dans une situation d'insulte qui requière une riposte. Elles expriment leur distinction et refusent, d'emblée de s'inscrire dans le jeu de rôle auquel elles ont été invitées par le questionnaire.

III.1.2 JE/IL

L'évitement de riposter à «IL» (homme/enfant) est argumentée par la peur d'une possible réaction violente.(5)- (a) 4). (6). Ajoutons que (6) dénote une stratégie d'esquive traduite par « *faire semblant* ». Par ailleurs l'énoncé a été accompagné par un marqueur extra discursif, le rire, faisant le jeu d'une ironie bienveillante ¹⁹ à l'égard de Soi, pour dédramatiser une attitude de peur facilement décelable.

Ainsi, la peur de susciter une réaction violente quelconque chez un homme, renvoie indéniablement à l'image traditionnelle représentée par l'IL sous-tendue par les rapports dominants/dominés entre l'homme/la femme. De surcroît, la peur de la violence de la part d'un enfant est également rapportée, certainement pas pour la même raison mais plutôt par rapport à son impétuosité incontrôlée. Ceci, signifie de façon certaine, que la femme n'a jamais appris à se défendre en public, au risque d'encaisser unilatéralement la violence masculine. C'est la raison pour laquelle il est préférable, selon les informatrices, d'opter pour l'évitement de la provocation, même si celle-ci pouvait se justifier dans une perspective d'auto défense.

En conclusion, les résultats de cette section confirment notre hypothèse afférant au tabou linguistique de l'insulte/riposte, dictée par la loi de la prudence, indépendamment du genre de L2. Toutefois, dans les rares cas où certaines tiennent à briser le tabou du silence, les informatrices ont souligné le fait qu'il faille le faire avec modération, en s'armant de certaines précautions comme, par exemple tempérer la teneur et le ton des propos.

III.2 Attitudes de riposte.

1-« *Non, je n'insulte pas un enfant ; mais je vais essayer de le corriger. »*

2-« *Je lui dis : merci « Ha\$ak».*

3--«*Je réponds : « tu es mal éduqué. »*

4-«*Seulement si je suis en groupe je riposte à un enfant si non j'ai peur qu'il ne me frappe. »*

5- « *Bien sûr que je vais l'insulter. « amik », elle a plus de personnalité que moi ! »*

6-« *je lui réponds ; «ruH atzred_d yemanik» ! (Regarde-toi).*

7- « *Je ne l'insulte pas mais je lui dis « allah yehdik. » (Que Dieu te guide sur le droit chemin)*

8- « *Je répondrai à une femme insultante calmement, sans me donner en spectacle.* »

9- « *Pour un homme je lui dirai ; «ruH ett\$ûf martek !* »(Va voir ta femme !).

III.2.1 La riposte à l'enfant

Par exemple, au vu de leur âge, les informatrices de 35-55ans ont tendance à adopter une attitude maternelle ou moraliste à l'égard d'un enfant insultant. La négation (*non, ne.. pas*) suivie de « *mais* » corrige la négation en l'argumentant. Elles désirent corriger l'enfant, voire l'éduquer, de façon explicite (1) ou de façon implicite dans (2). Notons, par ailleurs, par exemple, cette jeune informatrice qui répond à un enfant par: « *merci « Ha\$ak.* » (2). Il importe de constater que l'usage de l'adoucisseur « *Ha\$ak* » dans (2) semble renvoyer à une signification différente de celle que nous lui avons assignée supra. Nous avons l'habitude de considérer « *Ha\$ak* » comme un réducteur de tension utilisé à dessein par L1 pour préserver la face de L2. Or, il semble avoir un usage renversé dans ce contexte. C'est L1 qui le prononce, pour signifier de façon indirecte à L2 qu'il est en transgression des règles de l'étiquette, d'une part, et pour préserver sa propre face, la face narcissique de Soi, d'autre part. De surcroît « *Merci* », en tant que riposte rejoint l'implicite de « *Ha\$ak* » et rappelle le tabou de l'insulte auquel L1 évite d'y adhérer. « *Merci* » est une expression de politesse exprimée par L1 pour souligner l'impolitesse de L2.

Contrairement à cela, quelques jeunes montrent une attitude plus pulsionnelle et réactionnelle envers un enfant en n'épargnant pas leur face positive, et insistent sur le déictique «*tu*» d'une part, et le choix de l'adjectif négatif « *mal éduqué* »(3). Le style direct renforce l'idée de rabaissement de l'insultant et le désir de le cibler comme à l'aide d'un «*projectile verbal*», selon (E.LARGUÈCHE 1993) citée par MOISE, C²⁰. L'informatrice

souligne aussi un sentiment de supériorité en instaurant une démarcation entre la bonne /la mauvaise éducation. L'enfant est humilié car renversant les lois de la politesse.

D'autres adoptent une attitude de prudence et ne ripostent à un enfant que quand elles sont en groupe (4) parce qu'elles savent, que les enfants peuvent être agressifs (2). La peur de susciter une réaction violente chez l'enfant prône le silence, et donc l'évitement, mais le fait d'être en groupe la dissipe et produit par conséquent un processus libérateur et SL chez L1.

III.2.2 La riposte à la femme

La riposte à l'encontre d'une femme semble plus facile chez les jeunes, qui se sentent sur le pied d'égalité. » (5 et 6).L'AC sous forme d'interrogation en K «*amik,...* » est rhétorique traduisant l'affirmation de la riposte. Ceci est appuyé par, l'usage du déterminant adverbial d'assertion «*bien sûr*». La riposte s'inscrit dans ce contexte comme un droit à l'auto-défense signifiant à L2 qu'elle est son égale et qu'implicitement il n'y a pas de raison d'avoir peur d'elle. De la même façon, l'énoncé (6) montre l'évacuation du tabou de riposte en renvoyant à L2 une image implicitement négative «*ruH atzred yemanik*». (Regarde-toi).L'AC marque la charge émotionnelle et le degré de l'offense qui est réfléchi de facto.

Le jeune âge des 20-34 ans octroie, à certaines une force libératrice par rapport au tabou de l'insulte. Les jeunes font fi des normes socio -culturelles de la société kabyle et renversent le principe traditionnel de la réserve.

Toutefois, elles sont rares à se proclamer de cette attitude, car la plupart, et notamment parmi les informatrices plus âgées, optent pour une riposte modulée. La réplique «*allah yehdik*» (Que Dieu te guide sur le droit chemin), (7) est certainement un indice que l'insultée est offensée et ressent de l'animosité à l'égard de L2, mais elle préfère se retenir en se remettant à Dieu pour la

venger. Arrêtons nous sur l'aspect polémique de la répartie « *allah yehdik*. » Elle peut prendre, selon le contexte, l'allure d'une prière, d'une bénédiction, ou d'une riposte négative modulée qui préserve la face positive de L1. Cette attitude est à contextualiser dans la culture locale selon quatre perspectives.

1) Il est fréquent que des personnes se sentant abusées d'une façon ou d'une autre, lancent des malédictions à l'égard de l'Autre. Elles prononcent, par exemple, l'expression figée, fréquemment utilisée par les couches populaires et traduite, en algérien par « *enwake'lîh(a) rabbi* » (Que dieu se charge de me venger de telle personne). Mais comme « *la malédiction est un acte grave qu'on ne doit pas accomplir à la légère car il ébranle des forces dont on ne peut pas se rendre maître* », écrit ZERDOUMI, N.,²¹ l'informatrice préfère utiliser l'énoncé figé, en A, qui nous semble être un équivalent euphémique de la malédiction, « *enwake'lîh(a) rabbi* ». Il ne faut pas oublier que ces propos, en apparence bienveillants, masquent une réplique injurieuse implicite.

2) L'expression peut aussi signifier une marque d'appartenance à l'idéologie religieuse, qui pour apporter une réparation au « péché de la langue », en l'occurrence l'insulte, recourt à la formulation d'une prière.²²

3) L'expression peut être interprétée aussi comme une marque de distanciation et de distinction hiérarchique. Elle instaure un rapport de supériorité/ infériorité entre les interlocutrices. Celle qui produit ce discours considère l'Autre comme un être égaré pour qui elle ne peut rien faire si ce n'est le recours à l'assistance de Dieu pour la secourir en le remettant sur le droit chemin.

4) De surcroît, cet énoncé peut remplir, dans un contexte interactionnel d'insulte, la fonction régulatrice de la montée de la violence verbale suscitée par l'insulte, soit en mettant fin à

l'échange langagier soit en la ralentissant. C'est ainsi, que lorsque L1 prononce cette expression, elle signifie à l'Autre, qu'elle ne veut pas polémiquer, et préfère arrêter la montée de la violence verbale de l'insulte. Alors, cet énoncé fait le jeu d'une stratégie langagière pour sauvegarder la face positive de soi et la face négative de l'Autre.

Par ailleurs, les énoncés tels « *Se retenir* », « *ne pas se donner en spectacle* », « *répondre calmement* » (8) reflètent les les injonctions de socialisation qui ont construit l'habitus de réserve chez les femmes, appuyées par un système d'une morale répressive. Il n'est pas seyant à une femme de montrer un comportement relâché dans un espace public, selon la norme de la société kabyle étant donné que l'insulte est assimilée à un comportement grossier. Rappelons la convergence de ce point de vue avec les résultats de la question (II.1.7p. ?) (Tableau (7) montrant la réprobation de la femme grossière à l'échelle du total de l'échantillon avec (55%).

III.2.3 La riposte à l'homme

En principe, les femmes sont inhibées devant un homme par peur comme nous l'avons démontré ci-dessus. Cependant, remarquons qu'une seule informatrice de la tranche des 35-55ans a affirmé pouvoir le faire (9).

Si nous contextualisons cette réponse par rapport au code de l'éthos kabyle, Il est clair qu'elle est très blessante pour un homme, qui se voit rabroué de la sorte pour diverses raisons. Premièrement, cette attitude renverse l'image fondée sur le fait que seul l'homme possède le droit d'abuser verbalement de la femme se trouvant dans la rue.²³ Deuxièmement, il est impoli de parler des relations conjugales en public à un homme. Troisièmement, au-delà de la référence à l'épouse, cette expression implicitement renvoie à l'intimité sexuelle masquée par une formule euphémique « *ruH ett\$ûf martek* » qui peut

être traduite par « va coucher avec ta femme ». La force humiliante, voire déshonorante du contenu de cette riposte signifie que l'insultée prend le dessus en chargeant l'insultant avec une insulte plus violente pour le déstabiliser et l'arrêter net. Il y a une prise de pouvoir sur l'homme qui vise à le dévaluer. Nous sommes tenter d'ajouter qu'il y a une forme de visibilité sociale qui réaffirme le besoin de construire une identité et de l'afficher ,rejetant les représentations stéréotypes qui enferment la femme dans une identité concernant les aspects uniquement négatifs ,de la même manière que le fait MOISE dans son analyse de l'insulte entre une enseignante et son élève. Le rapport dissymétrique entre le rôle dominant /dominé de l'enseignante et de l'élève peut être retenu, à notre sens, pour les rapports homme/femme.

Ceci nous renvoie à la petite histoire qui a déclenché le désir de faire cette recherche Ceci s'est passé en 1993 à Annaba où nous venions tout juste de nous installer. Nous avons assisté, dans la rue à une interaction entre un homme et une femme dans un espace public, dont voici les détails .La femme était à l'intérieur d'une cabine téléphonique se trouvant sur le trottoir, où plusieurs personnes attendaient leur tour, quand un homme frappa sur la vitre lui signifiant de se précipiter. Quand la femme sortit, elle lui lança : « *'alâ\$ TabTab li ?Nhdar kima hebit ula ma'jbek\$ elHâl niyek* »(Pourquoi frappes-tu sur la porte,? Je parle comme je veux et si tu n'es pas content va te faire foutre !).L'homme ne broncha pas.

Étonnées, nous nous étions demandée comment cette femme avait brisé le tabou du silence et avait insulté un homme en public. Nous pensons avoir trouvé l'explication, en analysant les propos de notre informatrice dans (9). La femme s'était sentie agressée et rabaissée du fait de l'homme l'avait remise à l'ordre en lui rappelant de se presser de sortir de la cabine. Elle

avait perçue cette injonction gestuelle comme une insulte. Elle avait donc riposté en le chargeant violemment pour le dévaluer, à son tour, afin de prendre le dessus sur lui et d'arrêter toute montée virtuelle de la violence verbale de sa part.

Conclusion

Il est possible de synthétiser les résultats de la manière suivante. Les ripostes varient dans leur forme et leur but. Nous en dénombrons des ripostes directes qui peuvent dénoter une représentation des rapports égalitaires entre L1/L2 et par conséquent, éludent le tabou de la riposte, ce qui demeure, du reste, une attitude rarissime. D'autre part, il y a la riposte implicite ou atténuée, dont la fonction principale est de préserver la face narcissique de L1. Enfin, il est fréquent d'entendre les informatrices privilégiant le silence à la riposte indifféremment du genre du L2, ce qui dénote une pérennisation de l'adhésion au code de l'honneur kabyle.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUES

-
- 1- AUSTIN, J.L., *Quand dire c'est faire, (How to Do Things with Words)*, 1962, traduit par Gilles Lanes, Paris, Seuil, 1970, p19.
 - 2 - Idem. p19
 - 3 - Op. Cit. p28
 - 4 - RUWET, N., *Grammaire des insultes et autres études*, le Seuil, 1982, p244, Paris.
 - 5 - BOURDIEU.P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Librairie Arthème Fayard. ...1982, p100.
 - 6 - BENVENISTE, E., *Problèmes de linguistique générale*, 1966, p273, Paris, Gallimard.
 - 7 - BOURDIEU.P., «*Ce que parler...* », 1982, p100.
 - 8 - ARTHUR SHOPENHAUER, *Insultes*, 1988, p 88, Paris, ed. Du Rocher.
 - 9 - BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, Librairie Droz. 1972, p20.
 - 10 - Idem. P 26.

-
- 11 - KERBRAT- ORECCHIONI, C., *L'implicite*, 2ème Ed., Armand Colin, 1998, p235, Paris.
 - 12 - KERBRAT-ORECCHIONI, 1992, p94
 - 13 - E.ESTAING., *Interdiction de vocabulaire berbère*, Leroux Ernest, 1925, p321, Paris.
 - 14 - MELIANI, H., "Conduites et imaginaires sociaux du monde féminin à travers l'insulte"(pp.86-127), in *Les Discours étrangers Production et réception*, Colloque annuel, 2, 3, 4 avril, 1984, Université d'Alger, ILE, Département de français, OPU, 1986, p103, Alger.
 - 15 - W.LABOVE, *sociolinguistique*, trad.de l'anglais par (A.KIHM), Ed. de Minuit, 1976, p251, Paris.
 - 16 - TUDGILL, P, *Sociolinguistics, an Introduction to Language and Society*, 4th Ed. Penguin Books England, 2000, p67.
 - 17 - MOISE C., (En ligne), « Analyse de la violence verbale: quelques principes méthodologiques », Université d'Avignon.
 - 18 - LAGORGETTE, D., (En ligne), « Insultes et conflit ; de la provocation à la résolution et retour » (pp.16-42], in, Les cahiers de l'École, n°5, Université de Savoie.
 - 19 - GSCHWIND-HOLZER, *Analyse sociolinguistique de la communication et didactique*, Hatier/Didier, 1981, p92, Paris.
 - 20 - Op. Cit .p.
 - 21 - ZERDOUMI, N., *Enfants d'hier, l'éducation traditionnelle en Algérie*, Paris, MASPERO 1979, p 176.
 - 22 - LAGORGETTE, D., (en ligne) « Insultes et conflit ;de la provocation à la résolution et retour » (pp.16-42], in, Les cahiers de l'École, n°5, Université de Savoie.
 - 23 - ADDI, L, Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine, Paris XIII, Ed. La Découverte, série sociologie 1999, p 152.